

BIOSYNTECH, INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

En vertu de : La partie 7 du Règlement 51-102

1. **Émetteur :**

La dénomination sociale de l'émetteur est BioSyntech, Inc. Sa principale place d'affaires est sise au 475, Boulevard Armand-Frappier, Laval, H7V 4B3 et son numéro de téléphone est le (450) 686-2437.

2. **Date du changement important :** 18 juin 2008

3. **Communiqué :**

Un communiqué de presse a été émis relativement au changement important décrit ci-dessous, le 18 juin 2008.

4. **Résumé du changement important :**

Suite au dépôt, dans le cadre de l'offre de prise ferme annoncée le 16 juin 2008, d'une demande d'exemption de l'exigence de solliciter l'approbation de l'offre par les actionnaires, la TSX a annoncé, le 17 juin 2008, qu'elle évaluait les actions ordinaires de BioSyntech, Inc. (« BioSyntech » ou la « Société ») (BSY à la TSX) pour s'assurer que la Société satisfait aux exigences relatives au maintien de l'inscription de la TSX. Le 18 juin 2008, la Société a émis un communiqué de presse pour faire savoir sa position

5. **Description circonstanciée du changement important :**

Se référer au communiqué de presse ci-joint.

6. **Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :**

Sans objet

7. **Information omise :**

Aucune information n'a été omise relativement au changement important.

8. **Membres de la haute direction :**

Le membre de la haute direction qui peut répondre à des questions concernant cette déclaration est :

Claude LeDuc, chef de la direction
BioSyntech, Inc.
(450) 686-2437

9. **Déclaration du membre de la haute direction :**

Ce qui précède constitue une divulgation conforme du changement important décrit aux présentes.

SIGNÉ à Montréal, Québec, ce 18^e jour de juin, 2008.

BIOSYNTECH, INC.

Par :

(Signé) Claude LeDuc, chef de la direction

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DIFFUSER IMMÉDIATEMENT**

**BIOSYNTECH DONNE SUITE À L'EXAMEN DES CONDITIONS D'INSCRIPTION DE LA
BOURSE DE TORONTO**

CE COMMUNIQUÉ DOIT ÊTRE DISTRIBUÉ AU CANADA UNIQUEMENT ET IL NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

LAVAL, Québec, le 18 juin 2008 — Le 17 juin 2008, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a annoncé qu'elle évaluaient les actions ordinaires de BioSyntech, Inc. (« BioSyntech » ou la « Société ») (BSY à la TSX) pour s'assurer que la Société satisfait aux exigences relatives au maintien de l'inscription de la TSX. Dans le cadre de l'offre de prise ferme annoncée le 16 juin 2008, la Société a déposé auprès de la TSX une demande d'exemption, qu'elle s'attend à obtenir, de l'exigence de solliciter l'approbation de l'offre par les actionnaires, en vertu de l'article 604(e) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, en raison de ses difficultés financières. La Société est consciente que l'examen par la TSX a été entrepris à la suite de sa demande d'exemption fondée sur lesdites difficultés financières, et qu'un tel examen est mené d'office dans de telles circonstances. La Société croit sincèrement qu'une fois la prise ferme conclue, elle continuera à satisfaire aux exigences relatives au maintien de l'inscription de la TSX.

Tenant de compléter une convention de prise ferme avec Dundee Securities Corporation comme principal preneur ferme, Dundee a convenu d'acheter 10 000 unités constituées chacune de débentures convertibles d'un montant en principal de 1 000 \$ et de 2 500 bons de souscription représentant un produit brut total de 10 000 000 \$ pour la société.

Un prospectus simplifié provisoire sera déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec d'ici le 20 juin 2008. L'offre devrait être close le ou vers le 4 juillet 2008. Elle est assujettie à certaines conditions, dont la réception de l'approbation de la Bourse de Toronto et de toutes autres approbations réglementaires requises.

LES TITRES OFFERTS N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA SECURITIES ACT OF 1933 DES ÉTATS-UNIS DANS SA VERSION MODIFIÉE, ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS NI VENDUS AUX ÉTATS-UNIS SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION APPLICABLE DES EXIGENCES D'ENREGISTREMENT. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE VENTE NI UNE SOLLICITATION D'OFFRE D'ACHAT, ET CES TITRES NE DOIVENT PAS ÊTRE VENDUS DANS QUELQUE TERRITOIRE QUE CE SOIT OÙ UNE TELLE OFFRE, SOLLICITATION OU VENTE SERAIT ILLÉGALE.

À propos de BioSyntech

BioSyntech est une société de dispositifs médicaux spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de thermogels biothérapeutiques innovateurs pour la médecine régénérative (réparation de tissus articulaires) et certaines applications thérapeutiques. La plateforme technologique de Biosyntech se compose d'une famille d'hydrogels nommée BST-Gel[®], certains d'entre eux ayant la caractéristique unique de se liquéfier à basse température et de se solidifier à la température corporelle. Ces gels peuvent être injectés ou appliqués localement et présentent plusieurs avantages pour la réparation localisée de tissus articulaires endommagés tel que le cartilage, les os et les blessures chroniques, tout en évitant au patient la chirurgie effractive. La société possède deux produits phares en phase avancé, le BST-CarGel[®] et le BST-DermOn^{MC},

actuellement en phase d'essais pivots au Canada et en Europe. Pour plus de renseignements, visitez le www.biosyntech.com.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et des renseignements qui sont assujettis à des risques matériels et à des incertitudes. De tels énoncés ne représentent pas des faits historiques et sont basés sur les attentes actuelles de la direction. Nous prions le lecteur de noter que de ces énoncés sont assujettis à une multitude de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les circonstances futures ou des événements pourraient différer de façon importante de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, mais ne sont pas limités à ceux qui sont associés à notre capacité à financer nos activités, aux effets de dilution éventuels découlant du financement, à la pertinence, au calendrier et aux résultats de nos essais cliniques, au processus d'approbation réglementaire, à la concurrence, à la capacité de négocier et de maintenir en place des alliances avec des partenaires, à l'acceptation par les marchés des produits de la Société, à l'accès aux programmes de remboursement gouvernementaux et de compagnies d'assurances pour les produits de la Société, à la solidité de la propriété intellectuelle, au succès de nos programmes de recherche et développement, à la confiance accordée aux sous-traitants et à leur personnel essentiel ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes qui sont énoncés de temps à autre dans les documents que nous déposons auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes.

Le lecteur ne devrait pas accorder trop d'importance aux énoncés prospectifs compte tenu que (i) les résultats pourraient s'avérer différents des conclusions, prévisions ou projections contenus dans les énoncés prospectifs; et (ii) certains facteurs importants ou hypothèses dont on a tenu compte dans l'élaboration d'une conclusion ou la préparation d'une projection ou d'une prévision pourraient s'avérer inexacts. De l'information additionnelle à propos des (i) facteurs matériels qui pourraient engendrer une différence entre les résultats réalisés et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les énoncés prospectifs; et (ii) les facteurs importants et les hypothèses dont on a tenu compte pour arriver à certaines conclusions ou effectuer ces prévisions et projections se retrouvent dans le rapport annuel de la Société et divers autres documents qui sont déposés de temps à autre auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes et qui sont disponibles à www.sedar.com.

Ces énoncés ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont rédigés, et nous n'assumons aucune obligation à revoir ces énoncés à la suite de tout événement, circonstance ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.

- 30 -

Renseignements:

BioSyntech, Inc.

Yvonne Kramer Ph.D.

Directrice principale, Expansion de l'entreprise
et des affaires

Tel: (450) 686-2437, poste 315

Yvonne.Kramer@biosyntech.com

Le Groupe Equicom Inc.

Arianna Vanin

Relation avec les investisseurs

Tel: (514) 844-4680

avanin@equicomgroup.com